

# SION, REAMENAGEMENT DE LA RUE DU RAWYL (ENTREE NORD)

# R6

RESEAU ROUTIER / SION

Instance(s) responsable(s)

AggloSion

Maître(s) d'ouvrage

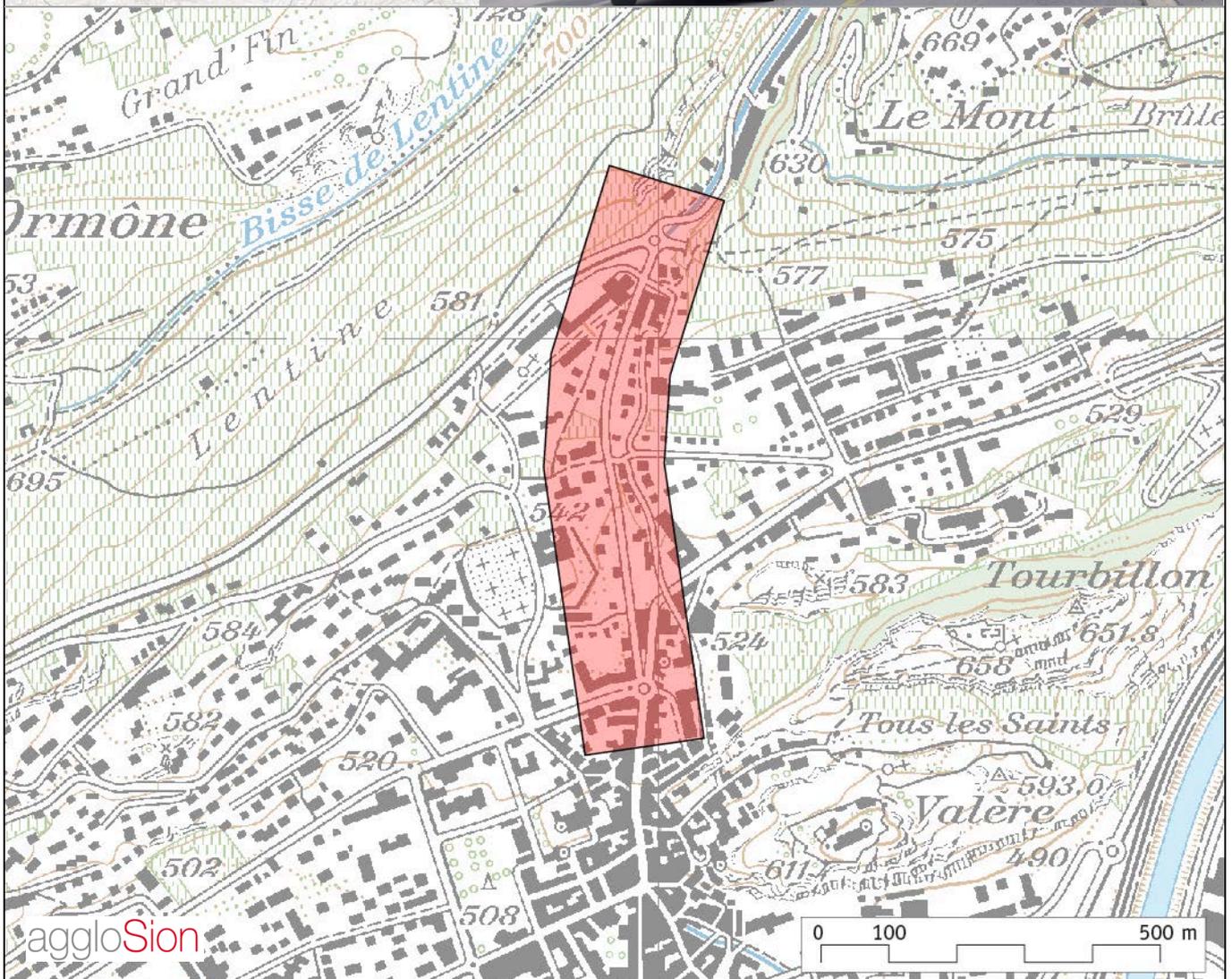
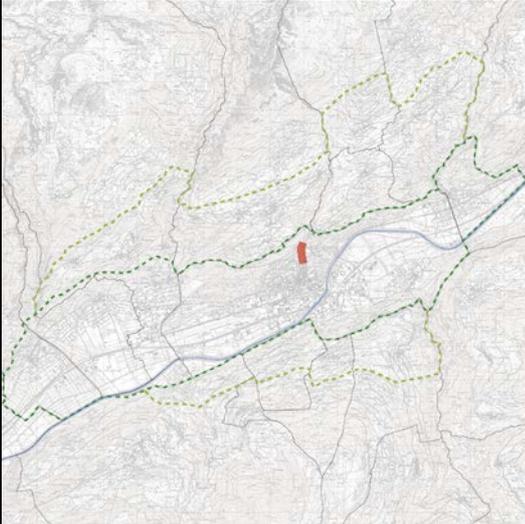
SRCE Valais

Commune(s) concernée(s)

Sion

Autre(s) instance(s) concernée(s)

-



**Etat actuel**

La rue du Rawyl, entrée nord de Sion, axe cantonal principal de montagne (VS 58), est ponctuellement saturée aux heures de pointe du matin et du soir. Elle n'est, de plus, pas équipée d'aménagements cyclables. En dehors des heures de pointe, sa configuration, rectiligne, incite à des vitesses élevées, non adaptées au milieu traversé.

**Objectifs**

Permettre une bonne accessibilité en ville pour les transports publics.  
 Dissuader le trafic de transit.  
 Améliorer le confort et la sécurité des cyclistes.  
 Requalifier l'espace public urbain d'entrée de ville.

**Description**

La rue du Rawyl est réaménagée afin de renforcer son caractère d'entrée de ville et d'améliorer le confort et la sécurité des piétons et des cyclistes. Le trafic automobile en transit, même local, est incité à emprunter le tunnel de Platta et la jonction A9 Sion-Est. La perméabilité piétonne de l'axe est améliorée. Le détail de l'aménagement doit encore être précisé.

**Opportunité**

Le projet d'agglomération vise à favoriser le développement de l'habitat et des activités dans les centres. Le réaménagement proposé réduit le trafic de transit au centre-ville et contribue ainsi à en améliorer l'attractivité en tant que lieu de vie. Le projet d'agglomération vise également à améliorer la sécurité de tous les usagers et à favoriser le développement des transports publics et des mobilités douces. Le réaménagement proposé contribuera à atteindre ces objectifs.

**Utilité**

CE1: améliore la qualité du système des transports en réduisant le trafic de transit et en améliorant la circulation des transports publics et des cyclistes.  
 CE2: en réduisant le trafic de transit, renforce l'attractivité du centre-ville comme lieu d'habitat et de travail.  
 CE3: améliore, par la réorganisation des circulations et la modération des vitesses, la sécurité de tous les usagers.  
 CE4: diminue ou reporte le trafic sur des axes adaptés et améliore l'attractivité des transports publics, minimisant ainsi les nuisances environnementales au centre-ville.

<b>TJM (max)</b>	2009 : 7'900 vhc./j.	2025 estimé sans PA : 2025 : 10'800 vhc./j.
<b>Coûts d'investissement</b>	Fr. 2'530'000.-	<b>Priorité</b> A (2015-2018)
<b>Mise en œuvre</b>	<p>Etat des réflexions : Les premières réflexions visant à la requalification et au fonctionnement de cet axe, notamment en relation avec la sécurisation des mobilités douces et la priorité à accorder aux transports publics, ont été menées dans le cadre du projet d'agglomération.</p> <p>Planning des études : 2014-2015: études détaillées d'aménagement, avant-projet, projet                  2016: mise à l'enquête</p> <p>Avant-projet : 2016                  Début des travaux : 2017                  Mise en service : 2017</p>	<b>Références</b> -